Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260226-26022602-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

En exercice : 10
Présents : 6
Pouvoirs :

Membres excusé(es) ou absent(es) : PIEUR-DREVON Elise, NEMOZ-BILLET Eric, DORE Isabelle, BERGER Gérard,

Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET

Approbation du Compte de Gestion du budget général du C.C.A.S.

Républiq[illegible]

COMMUNE D'EC[illegible]LOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMININISTRATION DU C.C.A.S.

Délibération n°26/02.26/02

Séance du 26 février 2026
Compte-rendu affiché le 02 mars 2026
Date de convocation : 13 février 2026
Nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. au jour de la séance : 10
Le Maire et Président : BERGER Alain
Secrétaire de séance : PELLET Valérie

Membres présents :
Elus : BERGER Alain, PELLET Valérie, BALLY Liliane, JACOLIN Jocelyne,

Membres hors conseil : GARDEY Viviane, GAYET Denis,

Approbation du Compte de Gestion (C.G) de l'exercice 2025 de la commune d'Eclose-Badinières dressé par le Service Gestion Comptable (S.G.C), budget général du C.C.A.S.,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif (B.P.) de l'exercice 2025, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif (C.A.) de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;
2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget du C.C.A.S. ;
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration,

Déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observations ni de réserves.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260226-26022602-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Alain BERGER
Le Maire

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture le 27 février 2026

